

Référence : courriel du 16 août 2006

St-Épiphanie, le 16 août 2006

**232**

**DM12.1**

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la  
MRC de Rivière-du-Loup

**Rivière-du-Loup**

**6211-09-011**

Monsieur Jean Charest, Premier Ministre  
Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des régions  
Monsieur Pierre Corbeil, Ministre des Ressources naturelles et de la faune  
Monsieur Claude Béchar, Ministre du Développement durable de l'environnement et des parcs

Objet :           Projet d'aménagement d'un parc éolien  
                  dans la MRC de Rivière-du-Loup  
                  (Promoteur : SkyPower Corp)

Madame, Messieurs,

Bien que la présente démarche soit faite à titre personnel, nous tenons à vous signaler que nous faisons partie d'un comité de citoyennes et de citoyens ayant recueilli en mai 290 signatures de personnes de notre village opposées au projet en titre. Les derniers mois ont été pour nous très éprouvants et nous croyons fermement que le mutisme dont vous avez fait preuve dans ce dossier ne soit pas étranger à notre malaise. Selon monsieur Corbeil, le développement éolien serait très bien encadré au Québec et les MRC suffisamment outillées...

Rappelons tout bonnement que dans notre cas, quatre plans d'implantation différents nous ont été déposés en quatre mois et que l'on serait depuis peu à nous en concocter un petit nouveau «*en dehors du radar médiatique*»<sup>1</sup>. Dénoncée avec vigueur à maintes reprises, cette façon de faire est pour nous une faille importante au processus démocratique et nous sommes indignés que celle-ci obtienne de surcroît, la bénédiction de notre gouvernement central alors que nous vivons depuis des mois dans la confusion la plus totale quant aux impacts cumulatifs de ce développement sur notre qualité de vie.

Par ailleurs, selon nous les *beaux principes* de décentralisation des pouvoirs ne tiennent pas la route au sein de nos gouvernances locales. Madame Normandeau, ce fut une grave erreur de considérer que nos éluEs avaient en main tous les outils et possédaient les habiletés leur permettant de prendre des décisions éclairées à ce chapitre, décisions devant refléter le résultat d'exercices d'information et de concertation de leurs communautés locales. Acceptation sociale avez-vous dit? Parler ici d'une altération importante de la paix sociale convient davantage à ce qui est à se produire au sein de nos collectivités.

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Dion, représentant de SkyPower, reportage sur le développement éolien de Isabelle Girard présenté à Dimanche Magazine le 6 août 2006 (Radio Canada)

Alors que les maires de la MRC de Rivière-du-Loup ont unanimement voté pour le maintien du RCI le 19 juillet en précisant vouloir attendre les recommandations du BAPE, nous sommes aujourd'hui outrés de constater que le promoteur continue de jouer ses cartes en catimini auprès de quelques acteurs-clés! Notre vigilance s'affine bien malgré nous...

Les enjeux essentiellement financiers de ce projet seraient-ils si cruciaux que notre droit à l'information pourrait être bafoué sans vergogne? L'implication citoyenne dans l'aménagement du territoire n'est-il souhaité que pour faire bonne presse? Qui donc est à travailler à la rédaction des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire monsieur Charest? Ne serait-ce pas les promoteurs eux-mêmes? Comme vous le constatez nous imaginons le pire, mais avec ce que nous avons vécu au cours des derniers mois, nous croyons que l'histoire pourrait malheureusement nous donner raison.

Ce projet nous heurte profondément parce qu'il nous est imposé et qu'il nous dépossède du territoire que **nous habitons**. Il est clair pour nous que le développement éolien, tel qu'il se fait au Bas Saint-Laurent et en Gaspésie actuellement n'a rien à voir avec une approche de développement durable. Nous constatons un énorme paradoxe entre le discours politique axé sur l'impératif du virage vert et la façon anarchique dont l'éolien est déployé. Le développement durable serait-il agressant monsieur Béchard?

Rapidement le vent pour remplir les coffres de l'État? Nous comprenons mal cette urgence d'agir qui bafoue nos droits les plus légitimes. En ce sens, nous avons la conviction qu'une vaste consultation publique doit être menée relativement au déploiement de l'éolien au Québec afin que nous puissions nous appliquer à faire de cette énergie verte un projet de développement durable qui nous appartiendrait réellement.

Nous vous invitons à recevoir madame, messieurs, l'expression de nos inquiétudes les plus sincères.

Anne Bernier

André Roussel

c.c :

- ✓ Maires des municipalités de St-Épiphane, St-Arsène, l'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Paul-de-la-Croix, St-François-Xavier-de-Viger
- ✓ Michel Lagacé, préfet MRC RDL
- ✓ Jean D'Amours, maire de Rivière-du-Loup
- ✓ Mario Dumont, député Rivière-du-Loup
- ✓ Paul Crête, député Montmagny/L'Islet/Kamouraska/Rivière-du-Loup
- ✓ Pierre Levesque, Chambre de commerce de Rivière-du-Loup
- ✓ Marie-Josée Huot, CLD Rivière-du-Loup
- ✓ Rita-Dionne Marsolais, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie
- ✓ Bureau des audiences publiques (BAPE)